



PREAVIS N° 2019-07

RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL GÉNÉRAL *concernant le* **Budget 2020**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Cette année 2020, ne sera pas une année d'exception ; en effet, tous les « gros chantiers » communaux ont été menés. Aujourd'hui, nous allons plutôt vers une stabilisation et un maintien de nos différentes infrastructures.

Ce budget reflète donc les coûts de fonctionnement généraux pour la bonne marche de la collectivité.

Ci-dessous, vous trouvez un descriptif des postes qui nous semblent significatifs au niveau de l'exercice prévisionnel 2020.

11.3 Administration

La Municipalité a décidé de revaloriser quelque peu les différentes fonctions du personnel communal pour un montant de l'ordre de CHF 2'000.-.

Suite au déménagement du boursier, nous devons rapatrier la bourse communale dans nos murs ; pour ce faire, l'aménagement du bureau actuel est nécessaire, tout comme l'achat d'un poste informatique supplémentaire.

Pour le poste « honoraires et prestations de services », nous devons faire appel à différents spécialistes afin de mettre en conformité les procédures administratives au niveau du contrôle de l'eau et des archives communales.

21.4 Impôts - Revenus

Au vu des différents départs et arrivées des habitants, il est assez difficile de faire une prévision pour ce poste ; nous avons donc reconduit les montants de l'année dernière.

22 Service financier

Selon les calculs prévisionnels pour 2020, nous devrions percevoir de la péréquation un montant en hausse.

32 Forêts

Suite au préavis n° 2019-05 présenté en juin dernier, relatif à la revitalisation du cordon boisé de l'Arnon, une solution beaucoup plus économique a été trouvée ; c'est effectivement un bûcheron de la région qui procédera à la coupe du cordon boisé ; cette activité s'étendra sur une période de deux ans, satisfaisant ainsi toutes les parties concernées par ce projet.

- 35 Bâtiments**
 Nous vous demandons d'octroyer de manière pérenne au poste « entretien et réparations » un montant de CHF 10'000.- de manière à pouvoir faire face à l'entretien général de notre patrimoine et/ou à diverses dépenses inattendues.
- 354 L'Auberge – La Croix Fédérale**
 Nous constatons avec plaisir le dynamisme de Madame et Monsieur REY qui devraient maintenir le cap sur 2020.
- 43 Routes**
 Ce poste, tout comme celui de l'eau, bénéficie d'une embellie au niveau des imputations internes en raison du renouvellement de l'emprunt à des conditions extrêmement favorables.
- 45 Ordures ménagères et déchetterie**
 Nous avons imaginé adapter les taxes déchets en 2020 ; ce dossier n'a pas suffisamment évolué ; l'échéance est donc reportée.
- 46 Réseaux d'égouts et d'épuration**
 Après réévaluation, nous avons décidé, cette année, de nous limiter à la vidange des fosses et de reporter le curage du réseau d'égouts en 2020.
- 51 et 52 Enseignements primaire et secondaire**
 Bonne nouvelle, la population rajeunit avec pour effet un nombre plus élevé d'enfants scolarisés en primaire qu'en secondaire.
- 661 Abri PC**
 La rénovation au niveau des peintures de l'abri ayant été effectuée à satisfaction, aucune autre dépense conséquente n'est prévue.
- 72 Prévoyance et aides sociales**
 Le réseau d'accueil de jour des enfants reste stable par rapport au budget 2019, mais devrait connaître une nouvelle forte augmentation dans les années à venir.
- 73 Santé publique**
 Le Canton de Vaud a décidé de reprendre à sa charge l'entier des frais liés à l'AVASAD, ce qui explique la disparition de cette charge.
- 81 Service des eaux**
 Estimation relativement similaire à l'année passée avec toutefois une baisse conséquente des charges d'intérêts liée au renouvellement de l'emprunt.

En résumé :

Total des amortissements pour 2020	:	CHF 45'025.00
Charges	:	CHF 475'000.00
Produits	:	CHF 460'972.00
Excédent des charges	:	CHF 14'028.00

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

**Le Conseil Général de la commune de Vugelles-La Mothe
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission,**

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Le budget de la bourse communale est arrêté comme suit pour l'année 2020 :

Charges	CHF 475'000.-
Revenus	CHF 460'972.-
Excédent des charges	CHF 14'028.-

AU NOM DE LA MUNICIPALITE



Le Syndic
Michel JECKELMANN

La Secrétaire
Dominique BIOLLAY